



SOMMAIRE

Le mot du Président	P. 1
Référentiel Métier Ostéopathe (RMO)	P. 3
Les établissements agréés	P. 4
Les DO MROF au sein des Commissions régionales	P. 5
Promotion de la profession	P. 6
Bilan du PEP	P. 7
Remplaçant or not remplaçant	P. 7
Infos élections	P. 8
Elections délégués régionaux	P. 8
Relations internationales	P. 9
Relations extérieures	P. 10
Assemblées générales 2007	P. 11
Revue de presse 2006/2007	P. 11
In Memoriam	P. 12

Le Mot du Président

L'assemblée générale 2007 aura été notre première assemblée générale à se dérouler dans un contexte de réglementation de notre profession.

Cela faisait bien longtemps que nous n'avions pas ressenti une telle chaleur et un tel enthousiasme de la part de l'assemblée générale.

Merci à vous tous. Nous repartons encore plus motivés pour accomplir le travail que vous nous avez demandé.

Je vous rappelle les grandes orientations décidées pour 2008 lors de cette assemblée générale :

- Certification de l'association et de ses prestations de service par l'AFNOR pour obtenir le label « AFAQ Service Confiance Quali'OP ».

La procédure est en cours. La première réunion de travail avec un consultant de l'AFNOR est prévue le 30 novembre 2007. Dans six mois, nous pourrions attester que ce que nous disons que nous faisons, nous le faisons réellement. Ainsi vous pourrez afficher clairement votre différence.

De notre côté, nous pourront faire taire les cassandres, les aigris, déçus de notre politique, qui ont quitté le navire parce que leur idées n'étaient pas partagées par la majorité des adhérents, bref nos détracteurs de tout poil dont les allégations entretiennent que le R.O.F accueilleraient des ostéopathes qui n'exercent pas exclusivement l'ostéopathie.

- Participation à l'élaboration d'un référentiel métier ostéopathe (RMO) en collaboration avec les cinq associations représentatives, l'Académie d'Ostéopathie de France, les syndicats de l'enseignement et des étudiants, ainsi que les représentants des patients, dont les mutuelles. Après la première phase de rédaction du RMO, l'AFNOR prendra le relais vers une certification et une publication au Journal Officiel. Une réunion s'est déjà déroulée, la deuxième se tiendra le 26 novembre 2007.

L'assemblée générale 2007 aura été notre première assemblée générale à se dérouler dans un contexte de réglementation de notre profession.

- Saisine du Conseil d'Etat pour faire sanctionner les irrégularités de l'Etat dans l'agrément des établissements de formation (deuxièmes sessions d'agrément).

Nous déposerons au Conseil d'Etat, une requête sommaire mais motivée avant la date butoir du 4 décembre 2007.

Notre recours sera complété ensuite car le Ministère ne nous a pas permis d'avoir accès aux documents avant cette date. **La DHOS « organise une séance de consultation des pièces demandées au nom du Conseil National du Registre des Ostéopathes de France entre le 10 et le 17 décembre 2007. »**



Le mot du Président



Registre des Ostéopathes de France

... / ...

- Application des nouvelles mesures des statuts et du règlement intérieur.

Une réunion avec vos Délégués régionaux est prévue le 29 novembre 2007.

- Intensification du partenariat avec les mutuelles complémentaires.

- Mise en place de la Formation Continue Professionnelle des Ostéopathes (FCPO).

Comme nous l'évoquions lors de notre assemblée générale, bien que les décrets ne nous satisfassent pas totalement, ils ont au moins le mérite d'engager un début de clarification du paysage ostéopathique français. L'Etat n'a pas réussi à empêcher l'essor d'une profession. Les services du Ministère évoquent d'ailleurs de plus en plus fréquemment, la notion de profession, lorsqu'ils évoquent l'ostéopathie et les ostéopathes. Alors qu'ils omettaient systématiquement de le faire auparavant, comme pour masquer leur mauvaise compréhension de la situation de l'ostéopathie en France.

C'est dans cette même logique que le Ministère a publié un nouveau décret qui tente de régler la difficulté rencontrée avec le trop grand nombre de personnes qui ne sont pas encore des praticiens en exercice et qui par ailleurs, ont déjà effectué les 2660 heures de formation requises.

Dorénavant, il suffit de démontrer qu'on a effectué une formation, validée par une attestation produite en 2007 ou en 2008, dans une école agréée ou non, pour pouvoir déposer une demande d'user du titre.

Le comble de ce nouveau décret, est qu'il ne prévoit aucune mesure pour retirer le droit d'exercer à une personne, à propos de laquelle, la commission régionale aurait constaté son insuffisance de compétence. Autrement dit, si quelqu'un est en cours de formation actuellement et que son école, agréée ou non, lui délivre une attestation en 2007 ou en 2008, il peut s'installer.

Même si la commission estime qu'il n'a pas les critères, ce qui ne se produira pas avant 12 à 18 mois, le temps pour la commission d'étudier sa demande, on ne pourra pas empêcher cette personne d'exercer. Elle pourra continuer d'exercer alors que les services de l'Etat auront constaté son incompétence.

Dans un pays qui a inscrit dans sa constitution le 28 février 2005, le principe de précaution, on marche sur la tête. Combien de temps encore, assisterons-nous à cette fuite en avant du gouvernement qui essaie de réparer les erreurs commises ces cinq dernières années ?

Dorénavant, il suffit de démontrer qu'on a effectué une formation, validée par une attestation produite en 2007 ou en 2008, dans une école agréée ou non, pour pouvoir déposer un dossier de demande d'user du titre.

Bien évidemment nous déposerons un nouveau recours devant le conseil d'Etat, dans la mesure où le décret du 2 novembre 2007 semble méconnaître les dispositions de l'article 75 de la loi du 4 mars 2002. **En effet, l'article 75 ne prévoit les mesures transitoires que pour les praticiens en exercice à la date de publication des décrets et non pour les étudiants. Il est donc entaché d'illégalité.**

Ne nous laissons pas toutefois piéger par une démarche qui épuise notre énergie et nos finances. **Le temps passé à défaire ce qui est mal fait est pris sur celui qui nous permet de travailler sur l'avenir.**

Notre avenir est celui de la réglementation d'une profession, formée par des praticiens qui exercent uniquement l'ostéopathie, la totalité de son concept et ce, en complète responsabilité de leurs actes et décisions thérapeutiques.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce Rofset n° 20.

Pascal JAVERLIAT

Référentiel Métier Ostéopathe (RMO)

L'AFO, l'AO, la FNEPL, Ostéos de France, le R.O.F., le SFDO, le SNESO, l'UFOF et l'UNEO (le SNOF était excusé) se sont réunis le 25 octobre 2007 pour définir les grandes lignes du projet de Référentiel Métier Ostéopathe (RMO).

Ce dernier a pour objet d'offrir une meilleure lisibilité au public, aux pouvoirs publics, aux juridictions compétentes en codifiant l'exercice de l'ostéopathie.

Il a également pour vocation d'afficher les ambitions de la profession.

Le RMO ne pourra pas être celui que chacun désire, car un consensus rédactionnel sera nécessaire, afin de rassembler l'ensemble de la profession autour d'un texte commun.

Des compromis seront donc nécessaires dans l'objectif d'une représentativité maximale.

La prochaine réunion aura lieu le 26 novembre 2007.

Les établissements agréés

	Etablissements agréés dispensant une formation en ostéopathie réservés aux professionnels de santé	Etablissements agréés dispensant une formation en ostéopathie ouverts aux non-titulaires d'un diplôme, certificat, titre ou autorisation leur permettant l'exercice d'une des professions de santé mentionnées au livre Ier et aux titres Ier à VII du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique est la suivante :
Arrêté du 9 août 2007	<ul style="list-style-type: none"> - Conservatoire supérieur ostéopathique français, Paris ; - Conservatoire supérieur ostéopathique français, Toulouse ; - Eurostéo Aix-en-Provence, Meyreuil. 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre européen d'enseignement supérieur de l'ostéopathie, Lyon ; - Centre européen d'enseignement supérieur de l'ostéopathie, Paris ; - Centre international d'ostéopathie, Saint-Etienne ; - Centre d'ostéopathie Atman, Sophia-Antipolis ; - Collège ostéopathique européen, formation initiale, Cergy-Pontoise ; - Collège ostéopathique de Provence, Marseille ; - Ecole supérieure d'ostéopathie et de biomécanique appliquée (OSTEObio), Cachan ; - Ecole supérieure d'ostéopathie, Emerainville ; - Institut des hautes études ostéopathiques de Nantes, Orvault ; - Institut supérieur d'ostéopathie de Lyon, Limonest ; - Institut toulousain d'ostéopathie, Labège.
Arrêté du 20 septembre 2007	<ul style="list-style-type: none"> - Collège d'enseignement traditionnel d'ostéopathie Harold Magoun, formation en alternance, Lognes ; - Collège ostéopathique européen pour les formations des professionnels de santé, Cergy-Pontoise ; - Institut de formation supérieure en ostéopathie, association IFPEK, Rennes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Institut supérieur d'ostéopathie, Lille ; - Institut supérieur d'ostéopathie, Paris-Est (CETOHM-FI), Lognes.
Arrêté du 11 octobre 2007		<ul style="list-style-type: none"> - Collège ostéopathique Sutherland Aquitaine, formation initiale, Bordeaux ; - Collège ostéopathique Sutherland Atlantique, formation initiale, Saint-Herblain ; - Collège ostéopathique Sutherland Ile-de-France, formation initiale, Saint-Ouen.
Arrêté du 31 octobre 2007	<ul style="list-style-type: none"> - Andrew Taylor Still Academy, Limonest ; - Collège d'ostéopathie traditionnelle du Nord, Loos ; - Institut franco-britannique d'ostéopathie-formation continue, Béziers ; - Institut de formation de kinésithérapie en ostéopathie, Montpellier ; - Institut de formation supérieure en ostéopathie, Paris ; - Institut de formation supérieure en ostéopathie, Vichy. 	

Commissions régionales chargées de délivrer l'usage du titre professionnel d'ostéopathe

DO MROF siégeant aux Commissions régionales

REGION	TITULAIRES	SUPPLEANTS
AQUITAINE		Damien GRISON Bernard VARGUES
BOURGOGNE		Yves TRICOT
BRETAGNE		André LOISEAU
CENTRE	François COURTY	
CHAMPAGNE ARDENNES	Hervé GODFRIN	Serge COUR
HAUTE NORMANDIE	Vanessa BERTHOME-WALBROU	
ILE DE FRANCE	NEANT	NEANT
LANGUEDOC ROUSSILLON		Magali PERRIS
NORD PAS-DE-CALAIS		Philippe BOLET
PAYS DE LOIRE	Gildas BOSCHAT	Benoît ERIEAU
POITOU CHARENTES		Benoît GIRAUD
P.A.C.A	Guy VILLEMAIN	
RHONES ALPES	NEANT	NEANT
PICARDIE		Olivier VERMEILLE

Promotion de la profession

Présent en qualité de titulaire au sein d'une commission régionale, j'ai pu mesurer toute l'ampleur du travail que représente cette mission.

La profession est née il faut qu'elle s'accommode de cette naissance et que ses premiers pas ne soient pas sujets à des chutes trop importantes.

J'ai pu mesurer également toute la qualité des dossiers des membres du R.O.F. et la valeur une nouvelle fois affichée des DO MROF. C'est un honneur pour votre serviteur de porter ce titre honorifique au regard de la DRASS et de la population revendiquant, au sein de cette Commission, la « filiation Stillienne ».

Je vous remercie en outre d'avoir accueilli favorablement le projet de Formation Professionnelle Continue des Ostéopathes (F.C.P.O.) lors de notre dernière assemblée générale.

Je vous en rappelle les grandes lignes :

La F.C.P.O. est une nécessité pour :

- ✓ La sécurité du patient,
- ✓ La garantie du haut niveau de compétence du professionnel ostéopathe,
- ✓ L'affirmation de la haute importance de l'ostéopathie au sein de l'équipe des professionnels attachés à la santé.

La F.C.P.O. est une obligation. C'est également un devoir individuel et collectif. Ses buts sont clairs :
Il s'agit

- ✓ De maintenir ou de développer des capacités ou des compétences personnelles existantes
- ✓ De promouvoir la qualité de son exercice professionnel, et
- ✓ Au travers de cette expérience, promouvoir l'image et le rayonnement de l'ostéopathie.

La F.C.P.O. doit être un engagement volontaire pour soi en particulier, pour ses patients et pour le corps professionnel en général.

Quels en sont les principes?

Pour simplifier, la F.C.P.O. peut revêtir différents critères situationnels :

- ✓ Soit un apprentissage seul : qu'il s'agisse de lectures, ou de l'utilisation de tout support de communication (CD ROM, forum Internet...), d'études de cas avec mise en place de protocoles, voire d'introspection et d'auto critique constructive.

- ✓ Soit un apprentissage avec d'autres professionnels : au moyen de conférences, débats, séminaires, congrès, cours, recherches communes avec ou non un travail de synthèse, publications, forum Internet, forum de discussions et d'échanges intra ou inter professionnels.

- ✓ Soit en participant personnellement en qualité d'enseignant, ou de représentant de la profession, à la promotion et à l'évolution de celle-ci, par des cours, des réunions de professionnels, des évaluations des pratiques et de la qualité des professionnels, ou futurs professionnels.

En fait, il est clair que chaque praticien DO MROF satisfait déjà à ses obligations sans le savoir, et sans pour autant que cela ne soit une contrainte ni sur la vie personnelle, ni professionnelle. D'autant plus qu'au niveau des critères quantitatifs, trente heures de F.C.P.O. par an pourraient être demandées dont 50% au moins d'apprentissage « à plusieurs ostéopathes ».

Le rôle du R.O.F. :

Le R.O.F. ne peut exercer une activité de contrôle qualitatif. Par contre, il doit centraliser les attestations, documents ou preuves de cette FCPO afin qu'une fois les règles établies par l'Etat, son rôle régulateur de la profession vous soit profitable avec mesure, et dans les limites imposées par notre règlement intérieur.

Le principe de base pourrait être une déclaration sur l'honneur annuelle, au moment de la reconduite de votre cotisation, mentionnant un état général de votre situation face à cette obligation déontologique.

Il ne s'agit pas pour le R.O.F. de sanctionner mais d'informer.

D'autre part, en l'état actuel des choses, il semble délicat d'estimer qualitativement l'ensemble des formations continues. Il n'est donc pas question pour le Registre des Ostéopathes de France d'agréer ou de ne pas agréer telle ou telle formation.

Vous constatez à l'évidence la facilité de mise en place de la F.C.P.O., pour chaque DO MROF.

Le travail du Conseil National dans ce domaine fut d'anticiper.

Anticiper sur les dossiers, les démarches, et même pour la formation continue, car nous avons travaillé dans tous ces domaines bien avant les décrets.

Le R.O.F. avance avec vous, et grâce à vous il va mettre en place et promouvoir le **Label DO MROF**.

Guy VILLEMAIN

Bilan du Profil et Evaluation Professionnels (PEP)

Lorsque l'admission au R.O.F. était régie par les anciens statuts, tous les postulants issus d'établissements n'ayant pas signé la Procédure d'Admission des Membres Actifs (PAMA) devaient remplir un dossier plus complet afin de s'assurer de la validité de leurs critères académiques.

Etant donné qu'à cette époque aucun établissement de formation n'avait signé la PAMA, tous les postulants ont dû passer par l'étape PEP, leur dossier ayant été évalué par la CNEPO, ainsi que satisfaire aux critères déontologiques et d'exercice décrits à l'article 1 du règlement intérieur du R.O.F.

L'objet de la CNEPO n'est pas d'apprécier la pratique d'un ostéopathe mais d'évaluer si celui-ci a acquis les compétences suffisantes pour garantir à ses patients des soins en toute sécurité.

Chaque PEP est évalué par deux administrateurs qui ont fait acte de candidature. A l'heure actuelle la CNEPO comprend 20 personnes pour évaluer les PEP des postulants.

Je profite de cette occasion pour les remercier pour leur collaboration ainsi que la réactivité dont ils ont fait preuve pour examiner les dossiers.

A ce propos vous trouverez joint à cet envoi un appel à candidature pour faire partie de cette Commission. En effet, la CNEPO devrait être administrée, autant que faire se peut, par au moins 3 membres actifs volontaires du R.O.F., par interrégion.

Le R.O.F. joint le PEP aux dossiers postulants depuis le 30 juillet 2007. Les évaluateurs ont pu commencer leur travail depuis août 2007 date à partir de laquelle les dossiers ont commencé à revenir au secrétariat.

Le document est composé de 27 groupes de questions pour 55 points de contrôle cela nécessite du temps pour que le postulant le remplisse et pour que l'examineur l'évalue.

Depuis le 26 juillet dernier :

- 82 dossiers postulants contenant le PEP ont été adressés,
- 12 PEP seuls ont été adressés afin de compléter le dossier du postulant qui avait effectué sa demande d'adhésion avant fin juillet.

Les évaluateurs de la CNEPO apprécie les compétences du postulant

Une vingtaine de PEP complétés par les postulants ont été retournés au R.O.F.

- 2 PEP sont en attente pour compléter le dossier de demande d'adhésion déjà parvenu.

A ce jour :

- 16 dossiers PEP ont été acceptés
- 4 sont en cours de traitement à différentes phases du processus.

Marianne MONTMARTIN

Remplaçant or not remplaçant ?

Le Conseil National prépare un questionnaire destiné aux adhérents de 2 ou 3 régions en vue de faire un sondage sur les modalités et les conditions du recours à un (ou une) remplaçant(e).

Les résultats et analyses de ce sondage présenteront sans doute un intérêt pour préciser les rapports remplaçant / remplacé et les précautions à prendre.

Nous ne manquerons pas de vous en faire une synthèse avant la fameuse date estivale du 30 juillet 2008 à laquelle tous les ostéopathes devront être enregistré en DDASS.

Les ostéopathes remplaçants devant présenter le même niveau de formation que le remplacé, c'est-à-dire celui exigé par le R.O.F.

Yves TRICOT

Infos élections

Délégations régionales

Un nouvel appel à candidature a été adressé le 10 octobre 2007 aux 6 régions qui n'avaient pas encore de délégué(e) régional(e).

Cela concerne les régions :

- Centre (départements 18, 36, 37 et 41)
- Franche-Comté (25, 39 et 70)
- Île de France Ouest (78, 91 et 92)
- Lorraine (54, 55 et 57)
- Nord-Pas-de-Calais (02, 59 et 62)
- Réunion (97)

La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au **19 novembre 2007** pour une élection dont le scrutin sera clos le **18 janvier 2008**.

Vous connaîtrez les noms des nouveaux délégués régionaux vers la fin janvier 2008.

Le Conseil National espère que l'ensemble des régions seront représentées cette année.

Conseil interrégional

Un 6^e appel à candidature a été adressé le 2 octobre dernier en vue de l'élection au Comité interrégional secteur 2, **SEUL SECTEUR ENCORE NON POURVU**.

Au 31 octobre, date de limite de dépôt de candidatures, aucune candidature nouvelle n'a été enregistrée.

Seuls les 2 des 5 postes minimum requis ont pour l'instant trouvé preneur.

Outre le coût que les membres de ce secteur font supporter à tous les adhérents par l'envoi répété de 6 appels à candidatures, je tiens à faire remarquer qu'aucune procédure disciplinaire ne peut être diligentée dans ce secteur.

Nos textes de l'association ne peuvent être respectés.

Je rappelle qu'il s'agit des régions :

Bretagne, Normandie, Pays de Loire, et Centre.

Lors du prochain Conseil National, il sera fait état de cette situation pour le moins inacceptable.

Jean-Paul ORLIAC

Elections des délégués régionaux

Dans certaines régions, vous êtes à nouveau sollicités pour élire votre délégué(e) régional(e).

Je vous invite tous, à ne pas négliger ce vote déterminant dans le but de favoriser la bonne communication entre nous tous.

Les délégué(e)s régionaux sont vos représentants et leur rôle qu'ils s'évertuent tous à accomplir remarquablement par leur engagement, est prépondérant au bon fonctionnement de notre association qui devrait vivre un essor important dans les mois à venir et devenir de plus en plus influente dans le paysage ostéopathique français.

Je remercie tous les candidats prêts à offrir de leur temps pour nous tous.

Qu'elles ou ils se rassurent ; les assistantes du secrétariat et particulièrement Chantal TOSS facilitent largement le travail administratif nécessaire à l'organisation des réunions régionales et à d'autres tâches annexes.

De mon côté je m'efforce de mettre à leur service ma disponibilité en répondant à leurs interrogations les plus diverses.

N'hésitez pas à vous adresser à votre délégué(e) régional(e) pour toutes questions restées sans réponses.

Yves TRICOT

Relations internationales

Les 10 et 11 novembre 2007, s'est tenue à Estoril, au Portugal, la cinquième rencontre du FORE.

Cette réunion a réuni 30 personnes représentant 14 nations et une organisation internationale.

Le secrétariat du FORE représenté, en l'absence de Sarah Eldred, par Vince Cullen a présenté la version finale et publiée des « **European Framework for Standards of Osteopathic Practice** » (EFSOP) ou modèle européen des standards de pratique.

Ce document finalisé fait suite aux « **European Framework for Codes of Osteopathic Practice** » (EFCOP) ou modèle européen de Codes de déontologie, déjà publié.

La réunion s'est déroulée autour de l'examen du document « **European Framework for Osteopathic Education and Training** » (EFSOET) ou modèle européen de standards de formation.

Ce document a pour but de décrire la nature et les caractéristiques des standards attendus des formations en ostéopathie. Des discussions de fond ont eu lieu concernant deux points pour lesquels un consensus a été très difficile à atteindre :

- Le nombre d'heures de formation
- La description des techniques.

Le R.O.F. en accord avec une grande partie des autres associations a proposé que soient prises comme références les recommandations de l'OMS à savoir 4 à 6 années de formation pour 4500 h.

De même pour la description des techniques, il nous semble préférable de voir mentionné le système sur lequel la technique est appliquée (musculo squelettique, myofascial) plutôt que l'élaboration d'une liste de techniques même non exhaustive.

Une nouvelle version va donc être proposée aux associations membre du FORE afin de voir si un consensus sur ces 2 points d'achoppement peut être trouvé.

L'idéal serait de recueillir les avis des participants d'ici le début de l'année prochaine afin de voir l'EFSOET publié assez rapidement.

Le secrétariat du FORE souhaiterait en effet organiser en Août à Bruxelles, un évènement officiel en impliquant les Députés Européens de chaque pays pour le lancement des trois documents EFCOP, EFSOP et EFSOET.

Il a été donné l'opportunité au R.O.F. de présenter l'évolution de la situation de l'ostéopathie en France; ce fut très apprécié, le texte du discours sera envoyé à chaque participant.

Une mise à jour de l'évolution concernant les derniers accords sur la libre circulation des patients et professionnels au niveau européen a été faite.

Il a été demandé au FORE de signer certains de ces documents portant sur l'échange et la communication des informations, c'est la raison pour laquelle ils ont été soumis à l'approbation de chaque organisation nationale faisant partie du Forum.

Le but étant de faciliter, pour les professionnels qualifiés comme peuvent l'être les ostéopathes, l'exercice de leur profession dans un pays Européen autre que le leur, ceci avec le minimum de « bureaucratie » possible tout en protégeant la sécurité du patient, en fournissant pour la reconnaissance mutuelle, des diplômes, des certificats et autres preuves de qualifications pour aider à la libre circulation.

Le prochain meeting devrait se dérouler à Saint-Pétersbourg en mai prochain.

Ce lieu fut choisi car la prochaine présidence Européenne devrait être assurée par la Slovénie or, nous ne disposons d'aucun contact dans ce pays.

La Russie ne faisant pas partie de l'UE, le fait d'avoir un créneau vacant était donc sa seule chance de pouvoir un jour accueillir un meeting comme celui-ci.

Marianne MONTMARTIN



Registre des Ostéopathes de France

Relations extérieures

Charte déontologique

Comme annoncé lors de notre dernière assemblée générale, vous allez découvrir avec ce ROFSET, la **Charte déontologique des ostéopathes**, document proposé par le R.O.F et élaboré avec nos partenaires de l'UGIM (Union du Groupe Initiative Mutuelles) et de MacMut.

Le contenu de cette charte déontologique s'est largement inspiré de notre Code de déontologie. C'est pourquoi, elle ne vous engage pas d'avantage que votre seule appartenance au R.O.F.

Les responsables des mutuelles partenaires sont parfaitement conscients des limites de la formation en ostéopathie exigée par les décrets.

C'est pourquoi, **seuls les professionnels formés en 5 ans**, habilités à adhérer au protocole de recherche scientifique, auront accès à ce partenariat.

Ce protocole associe à la fois les patients et les ostéopathes par des questionnaires de synthèse et d'appréciation.

L'Académie d'Ostéopathie de France, au sein d'un Conseil scientifique composé d'ostéopathes, de médecins et de responsables des mutuelles, joue un rôle prépondérant dans ce long travail de recherche issu en partie de ces questionnaires.

Ce travail d'analyse et de synthèse se propose d'apporter la preuve de l'efficacité de l'ostéopathie.

Les dirigeants de ces mutuelles ont pris conscience que la collaboration avec les ostéopathes « qualifiés » pouvait générer des économies.

Dans les premières évaluations, il a déjà été constaté une moindre consommation d'antalgiques et d'anti-inflammatoires chez les patients bénéficiant de soins d'ostéopathie.

Ce partenariat approfondi constitue un élément important dans le but de faire modifier les décrets en faveur d'une ostéopathie totale, globale et fondamentale.

Nous, membres du R.O.F, sommes tous potentiellement signataires. Cette démarche individuelle n'entame en rien notre liberté individuelle de thérapeute.

Elle mettra en avant les fondamentaux des principes de l'ostéopathie que nous pratiquons.

Dans cet envoi, nous vous adressons :

- La Charte déontologique
- Deux affichettes, destinées à l'information de vos patients :
 - ✓ l'une annonce à vos patients votre engagement avec les mutuelles,
 - ✓ l'autre expose les modalités de prise en charge des soins et les formulaires à remplir.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements concernant ce partenariat.

(yves-tricot@wanadoo.fr)

Yves TRICOT



Registre des Ostéopathes de France

Assemblées générales 2007



Registre des Ostéopathes de France

Chers adhérents, Chères Consoeurs, Chers Confrères,

Suite à l'assemblée générale du R.O.F. qui s'est déroulée à Paris le **27 octobre 2007**, je souhaite vous faire partager mes impressions bien que vous ayez déjà reçu le compte rendu officiel.

Nous avons eu le plaisir d'assister à une assemblée générale d'un grand cru où le professionnalisme, l'union, le respect ont été de mise.

Il est rassurant de voir l'entente et la motivation des membres du Conseil National.

Je voulais vous témoigner du temps qu'ils ont passé et l'immense travail qu'ils ont effectué pour nous et notre profession.

Je repars de Paris motivé, heureux, tout en étant conscient du travail à venir.

Restons confiants en l'avenir.

J'espère simplement que vous serez des nôtres lors des réunions régionales et de l'assemblée générale 2008 prévue à Toulouse pour vous rendre compte et vous imprégner de ce que je viens de vous relater.

Confraternellement,

Ronan GAUTHIER

Délégué régional Isère

Revue de presse 2006/2007

<p>Novembre 2006</p> <p>Marie France : Mal de dos, comment choisir sa méthode et son thérapeute ?</p> <p>Marie Claire : L'ostéopathie, quésaco ?</p>	<p>Février 2007</p> <p>Pèlerin Magazine : Comment bien choisir son ostéopathe</p> <p>Science et Avenir : Se soigner autrement, ce qu'il faut savoir</p>	<p>Mai 2007</p> <p>60 millions de consommateurs : Un décret fixe les conditions d'exercice des ostéopathes</p> <p>Femme Actuelle : Comment choisir son ostéopathe ?</p>	<p>Août 2007</p> <p>Sud Ouest : Menace sur l'ostéopathie</p>
<p>Décembre 2006</p> <p>20 Minutes : Les ostéopathes ne veulent pas être manipulés</p> <p>Les ostéos manifestent</p> <p>Le Figaro : L'ostéopathie, une « révolution culturelle » dans la compréhension du patient</p> <p>La Montagne : Médecins et kinés contre « la voie irresponsable », « Il est irresponsable de ne pas appliquer la loi »</p> <p>Alternative Santé : Coup bas contre les ostéopathes</p> <p>La Provence : les ostéopathes reçus chez le préfet</p> <p>L'Express : Querelles d'ostéopathes</p> <p>Sud Ouest : Ostéopathes mode d'emploi</p> <p>Top Santé : L'ostéopathie c'est magique ?</p>	<p>Mars 2007</p> <p>20 Minutes : Les ostéopathes se massent dans la rue</p> <p>Marianne : Une loi mais pas de réglementation</p> <p>Le Parisien : Les ostéopathes exigent d'être enfin reconnus</p> <p>La dépêche du midi : la colère des ostéopathes</p> <p>L'Yonne Républicaine : Les ostéopathes attendent la reconnaissance de l'Etat</p> <p>Le Dauphiné Libéré : La colère des ostéopathes</p>	<p>Juin 2007</p> <p>L'Etudiant : Kiné ou ostéopathe ?</p> <p>Alternative Santé : L'ostéopathie à la croisée des chemins</p>	<p>Septembre 2007</p> <p>20 Minutes : Les futurs ostéos dans l'attente</p> <p>Sud Ouest : Le privé en question</p>
<p>Janvier 2007</p> <p>Alternative Santé : L'ostéopathie menacée,</p> <p>L'Équipe : les sportifs soutiennent l'ostéopathie</p>	<p>Avril 2007</p> <p>La Montagne : Une profession toujours partagée</p>	<p>Juillet 2007</p> <p>Avantages : Ostéopathie, enfin un décret</p> <p>Biocontact : Les ostéopathes sont désormais réglementés</p>	<p>Octobre 2007</p> <p>L'Etudiant : Grand ménage dans les écoles d'ostéopathes</p> <p>La Montagne : Ostéopathes</p>
<p>Novembre 2007</p> <p>Le Quotidien du Médecin : La réglementation continue de diviser les professionnels</p>			

IN MEMORIAM

Notre confrère, mon ami **Gilles DREVON**, installé à Buenos Aires, nous a quitté brusquement le 26 octobre dernier en plein cours dans son Institut.

Peut-être quelques mots sur sa disparition pour informer la profession et ses amis, serait lui rendre hommage.

Gilles Drevon a quitté le monde ostéopathique, deux jours avant son anniversaire le 29 octobre 2007. Il allait atteindre 66 ans.

Diplômé en Angleterre et disciple de Denis Brookes, il était un « Styllien » convaincu.

Au mois d'octobre 1982 il soutenait son mémoire à Lyon au sein de l' ATSA, il demandait son admission au R.O.F. et annonçait son départ pour l'Amérique du Sud, excédé des procès incessants pour « exercice illégal de la médecine ».

Notre consoeur **Valérie BILLET**, ostéopathe DO MROF, nous a fait part du décès de son conjoint Bernard HULIN survenu le 8 octobre dernier.

Le Conseil National s'associe à sa peine en lui adressant, ainsi qu'à ses proches, ses plus sincères condoléances.

Le Conseil National

Il resta quelques au temps au Paraguay avant de s'installer à Buenos Aires.

Il annonce à Robert Perronneau-Ferré son intention de développer l'ostéopathie en Argentine et lui demande son aide.

C'est le début d'une longue collaboration qui conduira à l'ouverture d'un enseignement à « temps plein » et la création du Registre argentin.

Il est souhaitable qu'il puisse voir la continuation de son oeuvre.

Je vous remercie de ce que pourrez faire pour que ses amis et connaissances soient informés de son départ prématuré. Mes très sincères sentiments amicaux.

Robert PERRONNEAU-FERRE

Nous adressons à sa famille et ses amis nos sincères condoléances.

Le Conseil National

Prochains Conseils Nationaux

29 et 30 novembre 2007

24 et 25 janvier 2008

20 et 21 mars 2008

Permanence juridique

Permanence juridique

le 1er mardi de chaque mois

06 82 83 18 66

Téléphone spécial adhérent

Pour contacter le secrétariat du R.O.F.
composez le numéro spécial adhérent :

05 56 18 80 40



Registre des Ostéopathes de France